

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 10 décembre 2010

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 32 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Vincent COULOMB - François FRANCESCHI - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Michel ILLAC - Eric LE DISSES - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Christophe MASSE - Danielle MILON - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Roland POVINELLI - Georges ROSSO - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Claude VALLETTE - Jean VIARD.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH représenté par Vincent COULOMB - Vincent BURRONI représenté par Christian AMIRATY - Eric DIARD représenté par Renaud MUSELIER - Patrick MENNUCCI représenté par Bernard MOREL - Antoine ROUZAUD représenté par François-Noël BERNARDI - Martine VASSAL représentée par Danielle MILON.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

André ESSAYAN - Jean-Claude GAUDIN - André MOLINO - Jérôme ORGEAS - Philippe SAN MARCO.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

AGER 008-2410/10/BC

■ Approbation d'une convention de partenariat avec Coca-Cola Entreprise, Ball Packaging et Collect-If pour la mise en oeuvre de mesures de récupération d'emballages et de promotion du tri des déchets recyclables aux abords du stade Vélodrome

DTDAG 10/5542/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Lors de manifestations au stade Vélodrome une grande quantité de déchets est jetée sur la voie publique aux abords du stade et parmi ceux-ci, un grand nombre d'emballages recyclables.

**Signé le 10 Décembre 2010
Reçu au Contrôle de légalité le 13 décembre 2010**

Dans ce contexte, il apparaît intéressant de mener des actions pour réduire les jets sur la voie publique, récupérer les emballages recyclables et promouvoir le geste du tri, notamment par la conduite d'animations, visant à inciter à apporter les déchets recyclables vers les lieux de collecte aménagés à cet effet.

Ainsi, il est proposé de mettre en place un partenariat entre Coca-Cola Entreprise, Ball Packaging, Collect-If et MPM pour agir dans ce sens. Le dispositif envisagé est le suivant :

- MPM met en place des points d'apports volontaires à l'Est et à l'Ouest du stade et en assure la collecte.
- Les autres partenaires sont chargés de conduire un programme d'animations itinérant sur les abords du stade pour inciter à l'utilisation des points de collecte sélective et à promouvoir le geste de tri.

Ces opérations seront menées lors de différentes manifestations se déroulant en 2011.

Il est donc proposé au Bureau de la Communauté d'approuver la convention relative à ce partenariat.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004/314/08 CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil au Bureau et au Président

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il est nécessaire de récupérer les emballages et de promouvoir le tri des déchets recyclables aux abords du stade du stade Vélodrome lors des manifestations ;

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la convention de partenariat ci-annexée avec Coca-Cola Entreprise, Ball Packaging et Collect-If visant à récupérer les emballages et à promouvoir le tri des déchets recyclables aux abords du stade Vélodrome lors des manifestations.

Signé le 10 Décembre 2010
Reçu au Contrôle de légalité le 13 décembre 2010

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention, ainsi que tout document nécessaire à son application.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
A la Propreté, Traitement des déchets,
Eau et Assainissement

Antoine ROUZAUD

Pour Présentation,
La Présidente Déléguée de la Commission
Une agglomération éco-responsable

Martine VASSAL

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI